EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-23

Nombre de Conseillers

en exercice: 10
Présents: 6
Votants: 8
Pour: 8
Contre: 0
Abstention: 0

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 mars, à 17h30 le Conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Séguéla, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil : 14 mars 2023.

<u>Présents</u>: Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

<u>Absents</u>: Bernard ALLIEU (visio - procuration donnée à Lionel SEGUELA), Cyril DELMAS (procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ.

Secrétaire : Geneviève ALBOUY

En application de l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET: Remplacement du moteur défectueux de la cloche de l'Eglise.

Le 1er adjoint de la commune

- expose au Conseil Municipal la demande de remplacement du moteur défectueux de la cloche de l'Eglise, sachant qu'il date des années 1970-1980, pour un montant HT de 1696,00€

Ouï l'exposé du $1^{\rm er}$ adjoint, le conseil municipal donne son accord pour le remplacement du moteur de la petite cloche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
REÇU LE

2 2 MARS 2023

SOUS-PREFECTURE DE PAMIERS

Le 1^{er} adjoint, Lionel SEGUELA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-23

Nombre de Conseillers

en exercice: 10
Présents: 6
Votants: 8
Pour: 5
Contre: 0
Abstention: 3

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 mars, à 17h30 le Conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Séguéla, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil: 14 mars 2023.

<u>Présents</u> : Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

<u>Absents</u>: Bernard ALLIEU (visio - procuration donnée à Lionel SEGUELA), Cyril DELMAS (procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ.

Secrétaire : Geneviève ALBOUY

En application de l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET: Désignation d'un représentant au sein de la CLECT.

Le 1er adjoint de la commune

- Expose au Conseil Municipal qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée communale doit procéder à la désignation d'un délégué au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées.
- Rappelle que le rôle de la commission d'évaluation des charges est de quantifier les transferts de compétences réalisés, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versés par l'EPCI aux communes membres.
- Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Ouï l'exposé du 1^{er} adjoint, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de désigner pour représenter la commune au sein de la CLECT monsieur Nicolas DIGOUDE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le 1^{er} adjoint, Lionel SEGUEMAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 08-23

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 mars, à 17h30 le Conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Séguéla, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil : 14 mars 2023.

<u>Présents</u>: Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

<u>Absents</u>: Bernard ALLIEU (visio - procuration donnée à Lionel SEGUELA), Cyril DELMAS (procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ.

Secrétaire : Geneviève ALBOUY

En application de l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET: Achat d'un canoé packraft biplace pour la réserve naturelle régionale (RNR).

Le 1er adjoint de la commune

- expose au Conseil Municipal l'achat d'un canoé packraft biplace pour la RNR d'un montant H⊤ de 633,34 €. Cet achat sera passé en dépenses d'investissement.

Ouï l'exposé du 1^{er} adjoint, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un canoé packraft biplace.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le 1^{er} adjoint, Lionel SEGUELA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-23

Nombre de Conseillers

en exercice: 10
Présents: 6
Votants: 8
Pour: 8
Contre: 0

Abstention: 0

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 mars, à 17h30 le Conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Séguéla, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil: 14 mars 2023.

<u>Présents</u> : Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

<u>Absents</u>: Bernard ALLIEU (visio - procuration donnée à Lionel SEGUELA), Cyril DELMAS (procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ.

<u>Secrétaire</u> : Geneviève ALBOUY

En application de l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet: Heures supplémentaires secrétariat comptabilité.

Le 1^{er} adjoint fait savoir au conseil qu'après vérification des horaires de travail de madame Agnès PAYRE, secrétaire comptable, cet agent a été dans l'obligation de dépasser son horaire de travail statutaire afin d'assurer les tâches de secrétariat comptabilité nécessaires à la résorption du retard dû à l'absence de secrétaire comptable pendant plusieurs mois. En conséquence, il convient de rémunérer ces heures de travail supplémentaires.

Ouï l'exposé du 1^{er} adjoint, le conseil, après en avoir délibéré, autorise le 1^{er} adjoint à régler les heures supplémentaires à madame Agnès PAYRE, au taux réglementaire en vigueur.

TOTAL HEURES SUPPLEMENTAIRES: 13h30

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Le 1^{er} adjoint Lionel SÉGUÉLA







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-23

Nombre de Conseillers

en exercice: 10
Présents: 6
Votants: 8
Pour: 8
Contre: 0
Abstention: 0

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 mars, à 17h30 le Conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Séguéla, 1er adjoint.

Date de convocation du Conseil: 14 mars 2023.

<u>Présents</u>: Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

<u>Absents</u>: Bernard ALLIEU (visio - procuration donnée à Lionel SEGUELA), Cyril DELMAS (procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ.

Secrétaire : Geneviève ALBOUY

En application de l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet: Modification des horaires d'ouverture du château de Montségur et de son musée.

Monsieur Le 1^{er} adjoint fait savoir au conseil qu'une commission municipale s'est réunie le 11 mars 2023 pour analyser les fréquentations du site de Montségur sur les dernières années.

La commission a constaté qu'il serait souhaitable de se pencher sur la saison d'exploitation du château et du musée pour l'année 2023 et de modifier les horaires d'ouverture pour un meilleur accueil de nos visiteurs. Dans cette perspective, et afin de pouvoir dès maintenant prévoir les affichages nécessaires, il demande aux conseillers de fixer les horaires d'ouverture (quichet du château et entrée musée) à mettre en place.

Ouï l'exposé du 1er adjoint, le conseil, après en avoir délibéré, fixe les horaires d'ouverture suivants :

CHATEAU	2023	OBSERVATIONS	VISITES GUIDEES Sur réservation		
Janvier	11H/16H				
Février	11H/16H		Sur réservation		
Mars	10H/17H		Sur réservation		
Avril	10H/17H		11H/14H30 en semaine		
Mai	10H/17H		11H/14H30 en semaine sauf les jeudis et vendredis - 14H/15H les WE		

Juin	10H/17H	11H/14H30 en semaine sauf les jeudis et vendredis - 14H/15H les WE
Juillet	9H/18H	11H/13H/15H /16H30, 7jrs/7, sauf le 03 et 04
Août	9H/18H	11H/13H/15H /16H3O, 7jrs/7, sauf le 28 et 29
Septembre	10H/17H	11H/14H30 en semaine sauf les jeudis et vendredis - 14H/15H les WE
Octobre	10H/17H	14H/15H en semaine
Novembre	11H/16H	Sur réservation
Décembre	11H/16H	Sur réservation

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Le 1^{er} adjoint Lionel SÉGUÉL*A*

REPUBLIQUE FRANÇAISE REÇU LE

2 2 MARS 2023

SOUS-PREFECTURE DE PAMIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 011-23

Nombre de Conseillers

en exercice: 10
Présents: 5
Votants: 7
Pour: 7
Contre: 0
Abstention: 0

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 mars, à 17h30 le Conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Séguéla, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil : 14 mars 2023.

<u>Présents</u>: Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS (sortie), Séverine BONNET, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

<u>Absents</u>: Bernard ALLIEU (visio - procuration donnée à Lionel SEGUELA), Cyril DELMAS (procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ.

Secrétaire : Geneviève ALBOUY

En application de l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET: mise à disposition de la parcelle A1118 Village

Le 1er adjoint de la commune

- expose au Conseil Municipal la demande de mise à disposition d'une parcelle communale par Monsieur Alban ROY pour faire un jardin.
 - rappelle la référence de la parcelle concernée : A1118 village

Ouï l'exposé du 1^{er} adjoint, le conseil municipal donne son accord au 1^{er} adjoint pour signer un bail de location entre la mairie et Monsieur Alban ROY.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
REÇU LE

2 2 MARS 2023

SOUS-PREFECTURE DE PAMIERS

Le 1^{er} adjoint, Lionel SEGUELA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-23

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Le conseil décide à l'unanimité de reporter cette délibération à une date

Votants: ultérieure.

Pour : Contre : Abstention :

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 mars, à 17h30 le Conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Séquéla, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil: 14 mars 2023.

<u>Présents</u>: Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

<u>Absents</u>: Bernard ALLIEU (visio - procuration donnée à Lionel SEGUELA), Cyril DELMAS (procuration donnée à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ.

Secrétaire : Geneviève ALBOUY

En application de l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Projet de mise en place des bornes enterrées ou semi enterrées du SMECTOM.

- Signature d'une convention d'implantation, d'usage et de financement des bornes de collecte enterrées ou semi enterrées.
- La délibération du SMECTOM du Plantaurel en date du 7 mars 2022 qui encadre ce projet d'implantation des équipements sur son territoire de collecte. Selon les termes de la nouvelle convention proposée, le SMECTOM reste décisionnaire sur la pertinence des implantations de bornes enterrées ou semi enterrées, le nombre de bornes et le flux concerné. Toutefois, ces aménagements seront réalisés en étroite collaboration avec la commune. Dorénavant, les bornes préconisées par le SMECTOM seront financées par le syndicat, seul le génie civil reste à la charge de la commune d'implantation.

Ouï l'exposé du 1^{er} adjoint, le conseil, après en avoir délibéré, autorise le 1^{er} adjoint à signer ladite convention et toutes les pièces et démarches nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Le 1^{er} adjoint Lionel SÉGUÉLA





